



Traduction de français en anglais-

Lisez le fichier d'instructions avant de commencer.

Le mariage gay

Après une bataille acharnée ayant duré des années, deux personnes du même sexe peuvent enfin se marier légalement et cela depuis le 28 mai 2013. Après avoir passé l'étape la plus difficile, les couples homosexuels veulent désormais festoyer en célébrant l'Amour.

Il faut cependant passer par toute la paperasserie tout comme dans le cas des mariages hétérosexuels et publier les bans obligatoires. Ceux-ci doivent être disponibles pendant 10 jours à la mairie du quartier, période pendant laquelle toute personne peut alors s'opposer à ce mariage.

Le couple peut choisir ou de prendre le nom d'un des époux (ses), ou d'accoler les deux noms ou encore de conserver le leur.